



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bièvre

Commission Locale de l'Eau

Compte-rendu synthétique de la séance du 10 octobre 2025

Nombre de membres en exercice :	57
Nombre de membres présents :	25
Nombre de membres représentés :	08

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres)

Département du Val de Marne	M. Antoine MADELIN
Communes du Val-de-Marne	M. Christian METAIRIE
Communes de l'Essonne	Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER
Communes du Val-de-Marne	M. Pascal LESSELINGUE
EPT Vallée Sud – Grand Paris	Mme Anne SAUVEY
Communes des Yvelines	Mme Eva ROUSSEL
Communes des Yvelines	M. Bruno BOUSSARD
Communes des Hauts-de-Seine	M. Fabien HUBERT
SMBVB	M. Philippe LECOMTE
SIAAP	Mme Chantal DURAND
SIAVB	M. Jean-Christophe HILAIRE

M. Bernard GLEIZE (Commune de l'Essonne) a donné pouvoir à **Mme PELLETIER-LE BARBIER**
Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN (Communes de l'Essonne) a donné pouvoir à **Mme PELLETIER-LE BARBIER**
Mme Patricia TORDJMAN (Communes du Val-de-Marne) a donné pouvoir à **M. MÉTAIRIE**
M. Dominique LANÖE (Communes du Val-de-Marne) a donné pouvoir à **M. Pascal LESSELINGUE**
M. Jean-François DELAGE (EPT Grand Orly Seine Bièvre) a donné pouvoir à **M. MÉTAIRIE**

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (14 membres)

Association « Sauvegarde et Cheminement des Eaux à Fresnes »	M. Claude BEVAN
Fédération Interdépartementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FIAAPPMA 75 - 92 - 93 - 94)	M. Damien BOUCHON



Association « Ile-de-France Environnement »
Association URB « Union pour la renaissance de la Bièvre »
Collectif Montjean
Syndicat des Eaux d'Ile-de-France
Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA)
Amis de la Bièvre à Fresnes

Mme Denise THIBault
Mme Denise THIBault
M. Jean-Luc TOULY
Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER
M. Jacques MACHETTO
Mme Jacqueline SCHIMPF

Mme Maria REIS De BRAGELONGNE (Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP), représentée par la CCI Val de Marne) a donné pouvoir à **M. Damien BOUCHON**
M. Jean-Louis DUFOU (Association « Les Amis de la Vallée de la Bièvre ») a donné pouvoir à **Mme Denise THIBault**

*Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics
(10 membres)*

DDT 91
DDT 78
Le préfet de Paris représenté par le DRIEAT-UD94
Le préfet coordonnateur du Bassin Seine Normandie
représenté par la DRIEAT
Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay
DRIEAT

Mme Marion MARIN-JOUBERT
M. Amédée MERCIER
Mme Manon GERTSCH
M. Olivier CHARDAIRE

Mme Emeline BARDOU-LAPAIX
M. Kasper KUPKA

Mme Caroline CASSONET (ARS) a donné pouvoir à **M. Olivier CHARDAIRE**

Etaient excusés

Département des Yvelines
Département de l'Essonne
Département des Hauts de Seine
Région Ile-de-France
Métropole du Grand Paris
EPTB Seine Grands Lacs
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (VGP)
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (CPS)
Communes des Hauts-de-Seine
Communes des Hauts-de-Seine
Commune de Paris
Communes des Yvelines
Communes des Yvelines
Communes de l'Essonne
Communes des Hauts-de-Seine

Mme Marie-Hélène AUBERT
Mme Samia CARTIER
M. Jean-Yves SENANT
M. Jean-Marie VILAIN
Mme Marie-Pierre MARCHAND
M. Dan LERT
Mme Caroline DOUCERAIN
M. Francisque VIGOUROUX
M. Bernard FOISY
M. Frédéric GUERMANN
M. Dan LERT
M. Gwilherm POULLENEC
Mme Catherine HATAT
Mme Elisabeth PHILIPPOTEAU
Mme Despina BEKIARI



Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY)

Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de France
ONF

Fédération de l'Essonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique

CAUE 92

La Préfète du Val-de-Marne représentée par la Sous-Préfète de L'Haÿ-les-Roses

CCLV

OFB - Office Français de la Biodiversité

AESN – Agence de l'Eau Seine Normandie

M. Gérard GIRARDON

M. Pierre BOT

M. Pierre-Emmanuel SAVATTE

Mme Mélodie RAKOTOMAHANINA

Mme Sophie THOLLOT

Mme Camille GUERIN

M. Gérard BOURGET

Mme Joanna BRUNELLE

M. Jérémie JEANNEAU

Assistaient également

SIAVB

SIAVB

CD94

CD94

CD92

CD92

MGP

SIAAP

SIAAP

EPA PS

AVB

Terre & cité

DRIEAT / UD94

Commune de Jouy-en-Josas

SMBVB

SMBVB

SMBVB

SMBVB

SMBVB

M. Louis MARANT

M. Guillaume RACCOUARD

M. Thierry MICHEL

Mme Pascale JEHANNO-LEROY

Mme Laetitia PRUVOST-BOUVATIER

Mme Soraya MEZITI

Mme Sabrina CHARLES-BOUHAFSI

Mme Muriel AURIOL

Mme Laetitia GUEGAN

M. Théo BAILLET

Mme Arlette FASTRE

Mme Alexia BEAUJEU

M. Antoine BOUCHET

M. François BREJOUX

Mme Maëva RODIER

Mme Sandrine BENARBIA

Mme Marie BONTEMPS

Mme Caroline PELE

M. Aurélien PONCE

La séance est ouverte à 10h00 en mairie de Fresnes ainsi qu'en visioconférence. Elle est présidée par Madame Anne PELLETIER-LE BARBIER, Présidente de la Commission Locale de l'Eau et Maire de Bièvres.

A l'ordre du jour :

- I. Adoption du compte-rendu de la CLE du 27 juin 2025**
- II. Présentation des mesures de compensation des zones humides de la ZAC Satory à Versailles (EPA PS)**



- III. **Mise en compatibilité des règlements d'assainissement avec le SAGE**
 - **Etat des lieux sur le bassin versant (SMBVB)**
 - **Présentation du règlement d'assainissement du CD 92 (CD 92)**
- IV. **Signature du Contrat Bièvre 2026-2030 (SMBVB)**
- V. **Bassins d'expansion des crues de la Bièvre aval :**
 - **Bassin du moulin de Berny : avancement du projet (SIAAP)**
point reporté
 - **Bassin d'Antony : comment concilier les impératifs hydrauliques avec les enjeux écologiques (SIAAP)**
- VI. **Questions diverses :**
 - **Avancement de l'étude sur les zones humides du bassin de la Bièvre (SMBVB)**
 - **Avancement du projet d'étude du potentiel de déconnexion à l'échelle des communes du bassin de la Bièvre (SMBVB)**
 - **Retour sur la Commission Ruissellement du 7 octobre (SECDEF)**
 - **Projet de curage de la Bièvre à L'Haÿ-les-Roses (commune de L'Haÿ-les-Roses)**
 - **Agenda**

I. **Adoption du compte-rendu de la CLE du 27 juin 2025**

Madame PELLETIER-LE BARBIER propose de faire un tour de table et rappelle les 4 principaux points à l'ordre du jour.

Madame PELLETIER-LE BARBIER informe que Monsieur METAIRIE a rencontré le nouveau sous-préfet de L'Haÿ-les-Roses, Denis MAUVAIS, préfet coordonnateur du bassin versant de la Bièvre il y a 2 semaines. Monsieur METAIRIE indique que ce rendez-vous a été l'occasion de présenter les enjeux du bassin versant : protection des zones humides, gestion des eaux pluviales à la source et d'évoquer les points noirs (les ruissellements autoroutiers, le partiteur et les pollutions du Ru de Rungis, le collecteur de l'A86 percuté par le tunnelier de la ligne 14 de la SGP).

Madame PELLETIER-LE BARBIER demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la CLE du 27 juin 2025. **Aucune question le compte-rendu de la CLE est adopté à l'unanimité.**

II. **Présentation des mesures de compensation des zones humides de la ZAC Satory à Versailles (EPA PS)**

Madame PELLETIER-LE BARBIER rappelle en introduction qu'un premier avis de la CLE a été rendu en février 2019 sur le projet de Satory et qu'un 4^{ème} avis a été rendu en février 2025. Ce dernier avis portait sur le Porté à Connaissance du projet de ZAC et était un avis réservé du fait du manque d'information concernant la localisation, l'équivalence fonctionnelle et la mise en œuvre des mesures de compensation.

Madame PELLETIER-LE BARBIER laisse la parole au directeur du projet de la ZAC Satory (Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay), pour la présentation de l'avancement des **mesures de compensation des zones humides** et des **espèces protégées** liées à l'aménagement du



plateau de Satory (4 000 logements, 200 000 m² d'activités, ligne 18). Après l'obtention de l'autorisation environnementale unique (AEU) en 2023, le projet a réduit ses impacts sur les zones humides (-4,62 ha), la surface totale de zones humides détruites passant de 19.64 ha en 2022 à 15.02 ha. La surface de compensation a également été revue à la hausse (41.7 ha contre 32.24 en 2022) grâce à l'identification de 3 nouveaux sites de compensation depuis 2022, cumulant environ 9.5 ha supplémentaires : Trou salé à Buc, Lévis Saint Nom et Chevannes.

Les **mesures compensatoires pour les espèces protégées** ont été menées sur la plaine de Versailles (près de 100 ha) sur des exploitations agricoles et des terrains publics, avec restauration de prairies sèches et humides.

Concernant les **zones humides**, les compensations se répartissent sur 7 sites :

- **Lévis-Saint-Nom Ouest et Est (site HECTAR – 21.4 ha)** : création de prairies humides pâturées et restauration de haies sur des terres agricoles ; signature d'Obligations Réelles Environnementales (ORE) prévue à l'automne 2025.
- **Chevannes (2.3 ha)** : ancien site militaire confié à CDC Biodiversité (signature d'une ORE sur 50 ans en juillet 2025), avec restauration de zones humides et pâturage caprin.
- **Vallée de la Bièvre (18 ha)** : quatre sites principaux : **Prés Clos (6.8 ha)** et **Trou Salé (7.21 ha)** à Buc, **ONF à Jouy-en-Josas (2.3 ha)**, et **parc Montjean à Wissous (1.8 ha)**. Les travaux avancent mais rencontrent des difficultés foncières, techniques et juridiques (notamment sur le domaine public et les EBC).

L'EPAPS insiste sur la complexité des **ORE**, outil essentiel mais encore mal maîtrisé, qui nécessite beaucoup de temps et un effort de persuasion.

En conclusion, la CLE indique qu'elle regrette le faible taux de compensation sur le bassin versant de la Bièvre (18 ha sur 41.7 ha) et réaffirme sa volonté de maintenir et renforcer les compensations dans le bassin, soulignant la nécessité d'une approche durable et mieux ancrée localement.

Les membres de la CLE s'interrogent également sur la localisation précise des sites de compensation, sur la pérennité des mesures compensatoires au-delà de la durée des ORE, sur la transformation de terres agricoles en zones humides et sur la pérennité des activités agricoles, ainsi que sur les choix des sites de compensation en grande partie agricole et peu ciblés sur des terrains artificialisés.

L'EPA PS répond que le type de culture évoluera mais que la vocation agricole des sites sera conservée, par la création de zones humides de pâturage pour bovins ou de prairies humides de fauches pour nourrir les animaux.

Madame PELLETIER-LE BARBIER rappelle la composition de la Commission d'avis et remercie ses membres qui analyseront les compléments apportés au Porté à Connaissance transmis la veille.



III. Mise en compatibilité des règlements d'assainissement avec le SAGE (SMBVB) & Présentation du règlement d'assainissement du CD 92 (CD 92)

Madame PELLETIER-LE BARBIER propose de faire un point sur la mise en compatibilité des règlements d'assainissement des collectivités du bassin versant avec le SAGE de la Bièvre, 2 ans après l'entrée en vigueur du SAGE révisé.

Le SMBVB rappelle que sur le territoire du syndicat de la Bièvre, 9 règlements d'assainissement existent, dont 5 sont déjà compatibles avec le SAGE (Paris, EPT VSGP, Agglomération SQY, CD 94 et CD 92) et 4 sont en cours de révision. Les principaux points de compatibilité concernent la gestion intégrée des eaux pluviales : l'objectif de zéro rejet jusqu'à la pluie décennale ou cinquennale, l'anticipation des pluies exceptionnelles, et l'interdiction des bassins enterrés.

Le Département des Hauts de Seine explique que le règlement départemental, mis à jour en décembre 2024, intègre désormais les exigences du SAGE, notamment pour les eaux pluviales. Les contrôles de conformité s'étendent aux installations extérieures, et des pénalités financières accrues sont prévues en cas de non-conformité.

Les règlements territoriaux des Hauts-de-Seine (dont VSGP) imposent la non-connexion des eaux pluviales jusqu'à la pluie décennale, la gestion à ciel ouvert, et proscrivent les bassins enterrés. Des exceptions subsistent dans certaines zones (ex. : carrières à Meudon), mais la tendance générale est à la déconnexion accrue et à la végétalisation des espaces.

Depuis 2019, **14 hectares ont été déconnectés dans les Hauts-de-Seine**, avec une augmentation du nombre de projets conformes et une diminution des dossiers sans abattement des pluies courantes.

Une équipe dédiée assure le suivi technique et administratif des projets pour garantir la bonne application des nouvelles règles.

IV. Signature du Contrat Bièvre « Eau, Climat, Trame verte et bleue » 2026-2030 (SMBVB)

Le SMBVB présente le nouveau contrat de la Bièvre 2026-2030, détaillant les signataires, les objectifs financiers, les 5 axes d'action (milieux, qualité, ruissellement, sobriété, communication), et les modalités de suivi.

Le contrat Bièvre 2026-2030 regroupe une vingtaine de signataires publics et privés, dont certains nouveaux (Île-de-France Nature, Grand Orly Seine Bièvre, Val-de-Marne), tandis que d'autres (Département de l'Essonne, RATP) ne signent pas pour des raisons administratives ou de calendrier, mais pourront être intégrés en cours de contrat.

Les axes principaux sont la renaturation et la réouverture de la Bièvre, la mise en conformité des branchements, la gestion du ruissellement (objectif de déconnexion de 50 hectares de surfaces publiques), la sobriété en eau potable (réduction de 10 à 14% des prélèvements), et la sensibilisation des acteurs du territoire.



Le montant total du contrat s'élève à **68 millions d'euros**, avec un objectif global de 73 millions à l'échelle du bassin versant.

Les actions communales sont désormais recensées annuellement, et les actions de sobriété et de réutilisation des eaux grises sont intégrées, notamment via des études portées par l'EPA PS.

Madame PELLETIER-LE BARBIER demande s'il y a des votes contre.

Le Contrat est adopté à l'unanimité.

V. Bassins d'expansion des crues de la Bièvre aval

- **Bassin du moulin de Berny : avancement du projet**
Reporté
- **Bassin d'Antony : comment concilier les impératifs hydrauliques avec les enjeux écologiques (SIAAP)**

Le SIAAP rappelle que le bassin d'Antony, a été créé dans les années 1950 et agrandi dans les années 1970, afin de stocker 115 000 m³ d'eau pour limiter les inondations à Antony et Fresnes.

Le Bassin fonctionne par dérivation de la Bièvre, avec un système de vannes pour réguler les flux et garantir un débit minimal dans la rivière.

Le site est classé réserve naturelle régionale depuis 2009, avec une gestion partagée entre le SIAAP, la LPO Île-de-France et la Région. La gouvernance s'appuie sur plusieurs comités (scientifique, consultatif, régional) pour valider les actions et plans de gestion.

Des niveaux d'eau sont adaptés aux besoins des oiseaux selon les saisons (migration, hivernage, nidification). Des suivis écologiques réguliers sont réalisés (oiseaux, flore, amphibiens, poissons), et des actions de gestion comme la pêche de décompression des carpes sont menées pour préserver la qualité de l'eau et la biodiversité.

La fédération de pêche s'interroge sur le comblement du bassin d'Antony, sur la sédimentation des matières organiques et l'impact sur le fonctionnement hydraulique du bassin d'expansion des crues. Et demande s'il y avait eu des relevés de vases et un suivi du fonctionnement global du plan d'eau par rapport à la sédimentation.

Le SIAAP précise qu'une bathymétrie a été réalisée en 2022, concluant à l'absence de besoin de curage. La priorité reste la gestion hydraulique pour la protection contre les inondations, tout en conciliant les enjeux écologiques.

VI. Questions diverses

- **Avancement de l'étude sur les zones humides du bassin de la Bièvre (SMBVB)**



Le SMBVB rappelle qu'une étude a été lancée en mai pour identifier les anciennes zones humides et leur potentiel de restauration, avec un premier comité de pilotage prévu le 8 décembre pour restituer les phases d'identification des zones prioritaires à restaurer et de mise à jour de la cartographie des zones humides avérées.

- **Avancement de l'étude sur le Potentiel de Déconnexion (SMBVB)**

Le SMBVB informe qu'il lance une étude à l'échelle communale pour définir le potentiel de déconnexion des eaux pluviales, croisant ce potentiel avec les enjeux de ruissellement afin de cibler les zones prioritaires d'intervention.

- **Retour sur la visite de la Bièvre canalisée le 16 septembre (SMBVB)**

Madame PELLETIER-LE BARBIER remercie les services de la DAQUAMA du CD 94 pour l'organisation de cette visite de la Bièvre canalisée le 16 septembre qui a permis à quelques membres de la CLE privilégiés de se rendre compte d'une réalité cachée de la Bièvre et de ses contraintes d'exploitation.

- **Retour sur la Commission Ruissellement du 7 octobre (SECDEF)**

Madame PELLETIER-LE BARBIER remercie les services de la DIRIF pour leur implication et leur présence sur site le 7 octobre. Cette visite a été organisée à la suite des nombreux dysfonctionnements du dégrilleur du partiteur qui crée des problèmes de pollution et de continuité du Ru de Rungis.

Le SMBVB informe que suite à des dysfonctionnements, un contrat de maintenance mensuelle a été mis en place avec SUEZ et la DIRIF, et un rendez-vous de suivi est prévu le 9 décembre pour évaluer l'efficacité des mesures correctives.

Le SECDEF souligne que les grilles anti-intrusion sur le tronçon réouvert à L'Haÿ-les-Roses sont un vrai problème, faisant obstacle aux écoulements, et demande l'organisation d'une commission ruissellement spécifique sur ce sujet. Le SECDEF explique que les dispositifs d'ouverture automatique des grilles ne fonctionnent pas toujours comme prévu, et insiste pour revoir les paramètres de fonctionnement.

- **Curage de la Bièvre à L'Haÿ-les-Roses (Commune de L'Haÿ-les-Roses)**

La commune de L'Haÿ-les-Roses explique que la CLE a organisé une commission d'avis sur le projet de curage et de faucardage de la Bièvre piloté par le Conseil départemental du Val de Marne. La Commune de L'Haÿ-les-Roses y a participé et précise que la commission a rendu un **avis défavorable** à ce curage intrusif, considérant qu'il entraînerait une perte de biodiversité pour une période de 3 à 15 ans, et recommande d'éviter les interventions mécaniques au profit d'un entretien régulier de la ripisylve, d'une adaptation des grilles anti-intrusion et des règles de gestion de la Bièvre.

La commune de L'Haÿ-les-Roses informe également que le curage mécanique n'a pas encore commencé, seul le faucardage des berges ayant été réalisé jusqu'à présent.



Le Département du Val de Marne rappelle qu'il considère le curage nécessaire pour accompagner les réouvertures de la Bièvre, et propose de poursuivre les échanges avec la DAQUAMA pour trouver une solution de compromis.

Le SMBVB informe qu'une réunion est prévue ce jour en préfecture en présence du SIAAP, du CD94, de la police de l'eau et du SMBVB pilotée par le secrétaire général du Val de Marne.

Madame PELLETIER-LE BARBIER rappelle que la signature du contrat Bièvre aura lieu le 4 décembre à Arcueil salle Jean Vilar à 10h00 et remercie les équipes du SMBVB pour leur travail.

Madame PELLETIER-LE BARBIER remercie également l'assemblée et rappelle que le prochain bureau se tiendra le 29 janvier et la CLE le 20 février.

La séance est levée à 12h20.

En salle du conseil municipal de Fresnes et en visioconférence, le 10 octobre 2025.

La Présidente de la CLE de la Bièvre

Anne PELLETIER-LE BARBIER